



Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

ANNEXE n°1

Notice paysagère et environnementale



Ombrières agricoles du projet « Les Baguères »

Commune de Ponteilla (66)

Sommaire

Introduction	3
Les acteurs du projet	4
L'exploitation agricole	4
Solveo Energies	4
Les bureaux d'études	4
Contexte paysager	6
A l'échelle régionale.....	6
A l'échelle locale	6
A l'échelle rapprochée	7
Contexte environnemental	10
Les habitats.....	10
La flore	11
La faune.....	12
Les zones humides	18
Mesures en faveur de la biodiversité	23
Implantation retenue.....	25
Conclusion.....	25
Figure	26
Tableau.....	26

Introduction

Cette notice porte sur un projet d'ombrières à usage agricole sur la commune de Ponteilla, dans les Pyrénées-Orientales (66). C'est un projet porté par l'EARL CELITERRA, exploitation de grandes cultures conduite selon le mode de production biologique, et Solveo Energies, producteur indépendant français d'énergies renouvelables.

L'EARL CELITERRA souhaite renforcer sa résilience face au changement climatique. Afin de diversifier les activités de l'exploitation, un travail est également engagé par le gérant, autour de la première transformation des céréales produites sur l'exploitation ainsi que de la commercialisation en circuit court des produits transformés.

Toutefois, les conditions climatiques des Pyrénées-Orientales, marquées par des épisodes récurrents de sécheresse et une forte aridité, rendent la production de céréales conduites selon le mode de production biologique particulièrement vulnérable. Afin de protéger les cultures des épisodes de chaleur extrême, de limiter les effets du stress hydrique et de garantir une production plus stable et de qualité constante, l'EARL CELITERRA souhaite mettre en place des ombrières à vocation agricole sur une partie de ses parcelles exploitées.

Ces structures, équipées de panneaux photovoltaïques, permettront à la fois d'apporter un ombrage favorable aux cultures et de produire une électricité renouvelable injectée sur le réseau public.

La zone d'étude du projet s'étend sur une surface totale de 7,8 hectares. Les ombrières seront implantées exclusivement sur la parcelle nord-est cadastrée AP 81, représentant environ 3,8 hectares. Aucune structure ne sera installée sur la parcelle sud-est cadastrée AM 153 de 4 ha, qui sera utilisée en partie comme zone témoin.

La puissance envisagée est de 1,67 MWc, pour une production électrique attendue de 2 980 MWh/an, soit l'équivalent annuel de la consommation électrique de 600 foyers

Les acteurs du projet

L'exploitation agricole

Les parcelles de la zone d'étude sont exploitées par l'EARL Celiterra, exploitation gérée par M. Fauvet et créée en avril 2017. Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Passa (66 300) au Mas d'embosc.

M. Fauvet cultive des céréales/oléoprotéagineux et du foin. Il est en agriculture biologique et en techniques simplifiée du sol depuis la création de son EARL. Il réalise la transformation première de ses céréales avec un collègue. Il souhaiterait développer cette activité en mettant en place un projet de transformation propre à l'EARL avec un moulin et une ensacheuse.

Solveo Energies



Entreprise française et indépendante, SOLVEO Energies conçoit, construit et exploite depuis 2008 des centrales photovoltaïques et des parcs éoliens. Depuis 10 ans, SOLVEO Energies poursuit sa dynamique d'innovation et de diversification sur les filières de l'agrivoltaïsme en France et à l'international. Grâce à son positionnement de PME indépendante et forte de 7 implantations en France (Nantes, Lyon, Paris, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nice).

Les bureaux d'études

Pour l'analyse du contexte général du projet et des volets paysagers et environnementaux, Solveo Energies s'est fait accompagner par 3 bureaux d'études experts et indépendants.

Ing Europ



Le groupe ING'EUROP est un acteur majeur dans l'ingénierie des grands projets industriels depuis la Maîtrise d'Œuvre jusqu'à la coordination du montage, des essais et de la mise en service des process.

Ici et là paysage



Ici et Là Paysage est un bureau d'études basé à Perpignan qui conçoit des projets attentifs au lieu, à son histoire et à ses usages. Portée par Marie Guilpain, ingénieur paysagiste forte de 16 ans d'expérience, l'agence développe des aménagements respectueux des ressources, du vivant et des identités paysagères.

Son travail s'appuie sur une pratique collaborative avec élus, habitants et partenaires techniques, pour créer des projets durables, sensibles et en cohérence avec les paysages qui les accueillent.

Sud Ouest Naturalistes est un bureau d'études écologique spécialisé dans l'expertise naturaliste et l'accompagnement environnemental des projets d'aménagement.

Présentation de la Zone d'étude

La zone d'implantation du projet (ZIP) du présent dossier est localisée sur la commune de Ponteilla, dans le département des Pyrénées-Orientales (66), en région Occitanie. Celle-ci est située dans l'Est du département, au sein du territoire roussillonnais des Aspres, à environ 10 km au Sud de Perpignan.

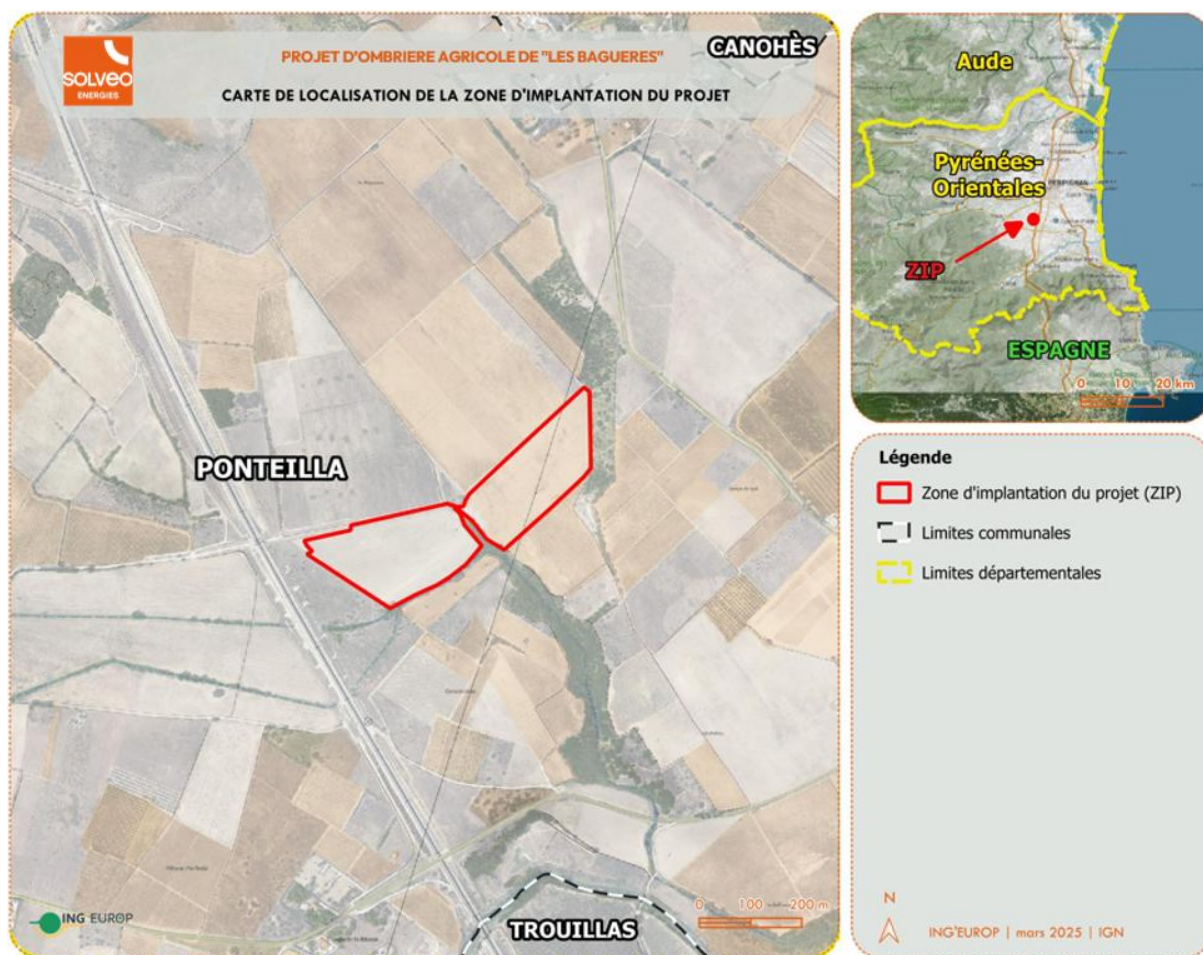


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

La zone d'implantation potentielle du projet est constituée de deux parcelles (AP 81 et AM 153) d'environ 7,8 hectares dans leur intégralité.

Les parcelles du projet de centrale agrivoltaïque sont localisées au Sud de la commune de Ponteilla, à proximité de la route de Canohès/Nyils et sont entourées par des parcelles agricoles. La ZIP est bordée à l'Ouest par une voie ferrée encaissée entre des talus de plusieurs mètres par rapport au terrain naturel.

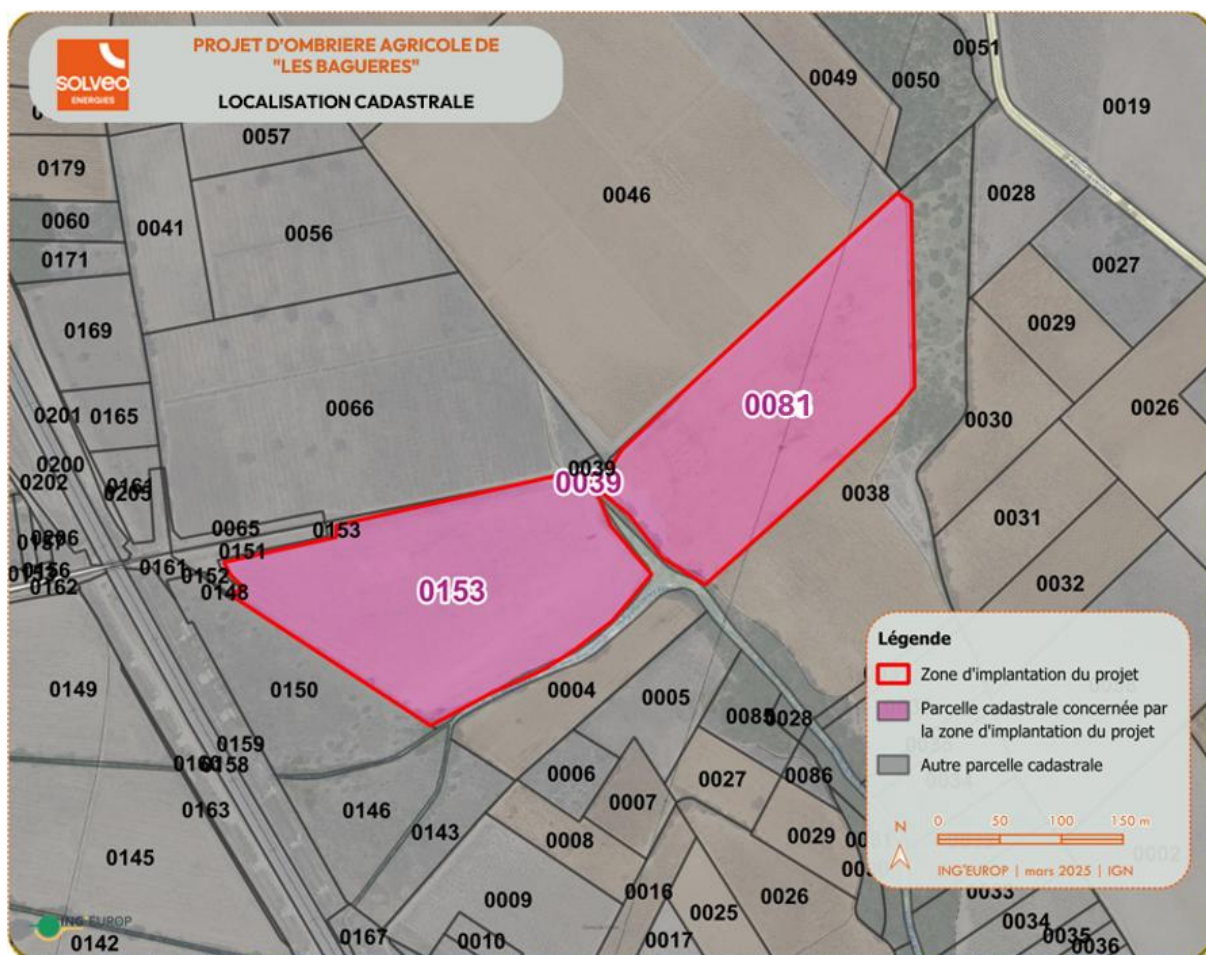


Figure 2 : Localisation cadastrale de la zone d'étude

Contexte paysager

Un diagnostic paysager a été réalisé par le bureau d'étude Ici et là paysage en 2025.

A l'échelle régionale

Le site s'inscrit dans l'unité paysagère de l'Aspre viticole, caractérisée par une alternance de champs ouverts, de parcelles viticoles et de formations végétales linéaires telles que les haies et ripisylves. Le relief y est généralement faible, ce qui favorise une lecture ouverte du paysage à moyenne distance.

A l'échelle locale

la zone d'étude est incluse dans un bassin de visibilité assez restreint, délimité à l'ouest par la ligne TGV et à l'ouest par un relief très marqué, d'une vingtaine de mètres au droit du site. Le site du projet étant situé dans une cuvette, sa visibilité est masquée par la topographie environnante. Ainsi le projet n'a qu'une incidence minimale sur la perception des paysages. Cette topographie en cuvette l'isole aussi des centres de villages de Nyls, Ponteilla et Canohès.

Aucune vue panoramique dominante ne permet d'appréhender la globalité de l'aire d'étude, que ce soit depuis un point de vue public du village de Ponteilla, ou depuis les voies de circulation environnantes (D39a, D23a, D23).

Bordant la zone d'étude à l'Ouest, la voie ferrée, encaissée entre des talus de plusieurs mètres par rapport au terrain naturel, présente des vues parcellaires très fugaces sur les parcelles du site de projet.

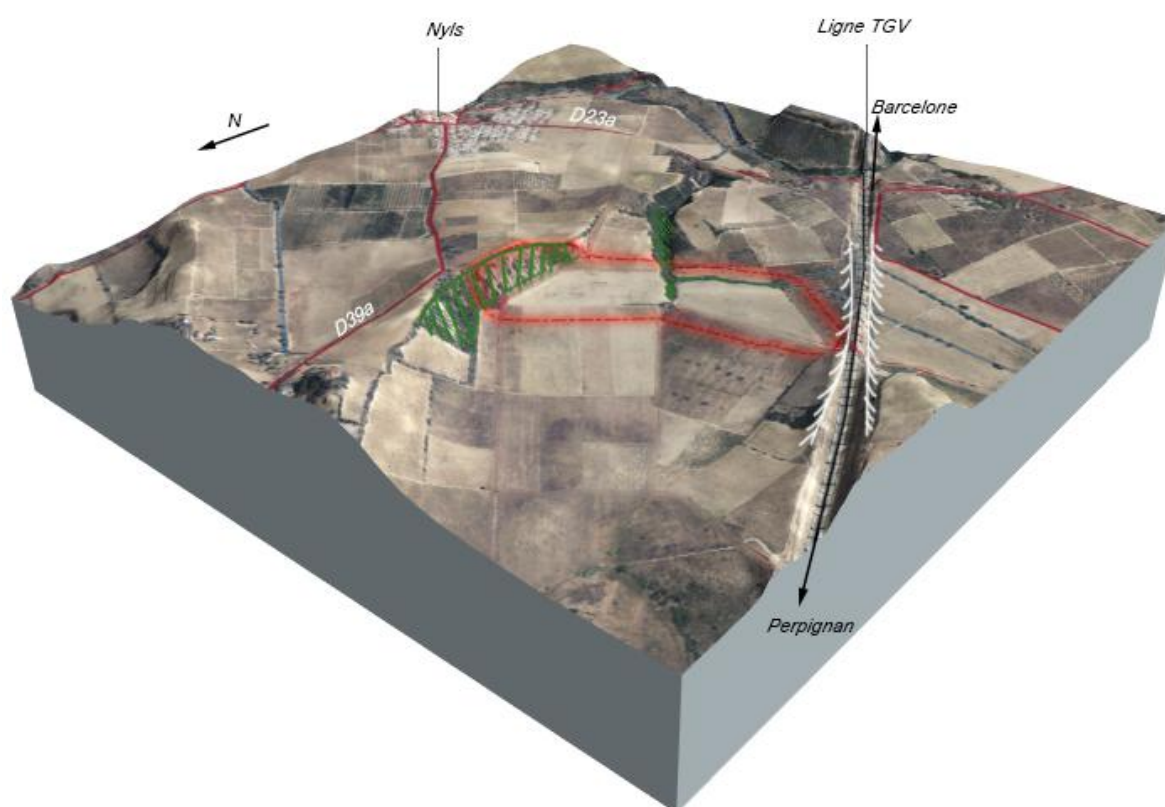


Figure 3 : Contexte lié au relief aux alentours de la ZIP

Dans ce contexte, le projet s'insère dans un paysage agricole déjà anthropisé et ne génère pas de rupture majeure dans les caractéristiques visuelles du territoire.

A l'échelle rapprochée

L'aire d'étude immédiate se compose de deux parcelles, séparées physiquement et visuellement par un boisement. On distingue leurs limites par :

1. Parcelle bordée au sud et à l'est par un petit cours d'eau et des haies majoritairement composées de Chêne blanc, d'Aulne et d'Aubépine. Elle est séparée à l'Ouest de la voie de TGV, ici en remblais, par une parcelle en friche. En continuité Nord, on retrouve un verger d'abricotiers à l'abandon ;

2. Parcelle un peu plus ouverte, bordée à l'Est par une haie boisée qui la sépare de la première parcelle et à l'Ouest par un talus de taille importante (2 m environ) créant une rupture topographique marquée. Le talus présente une végétation notamment composée d'amandiers et d'oliviers de Bohême. En pied de talus, se trouvent trois constructions présentant une seule façade en briques sur le même modèle et semblables à des caves semi-enterrées.

Les talus contribuent à limiter les perceptions visuelles depuis l'extérieur vers le site du projet.

En termes d'incidences visuelles, le projet ne génère aucune atteinte significative aux vues depuis l'extérieur, ni ne modifie les perceptions depuis les abords immédiats. Cette situation s'explique par la configuration topographique, mais également par la présence d'une trame végétale dense sur ses abords et au centre du site.



Figure 4 : Cartographie des prises de vue



Figure 5 : Perception des reliefs (prise de vue n°1 à gauche et n°2 à droite)



Figure 6 : Parcelles du site d'étude entourées de haies (prise de vue n°4 à gauche et n°5 à droite)



Figure 7 : Construction en briques semi-enterrées dans le talus (prise de vue n°5)

À une échelle éloignée et au regard de la faible superficie de la zone d'étude il n'existe aucune perception lointaine, panoramique, ou entrant en concurrence avec des éléments qui pourraient être considérés comme patrimoniaux.

Les perceptions à l'échelle rapprochée depuis la ligne de TGV, restent ponctuelles et fugaces. Elles ne sont pas significatives. La préservation de la haie arborée en limite Sud-Ouest ainsi que le boisement accompagnant le rec central est nécessaire. En conclusion, le positionnement en cuvette du site du projet masque la majorité des vues, les autres n'étant que faiblement impactantes.

Contexte environnemental

Un diagnostic environnemental a été réalisé par le bureau d'étude Sud-Ouest Naturaliste en 2025, avec notamment 6 passages d'écologues sur site en 2025, il y a également eu des passages en 2023.

Les habitats

Le site s'inscrit dans une dynamique de déprise agricole caractéristique de nombreux territoires ruraux viticoles du domaine méditerranéen. Ce phénomène se traduit par une transition progressive des cultures pérennes (vignes) vers des cultures annuelles de substitution, consécutive à l'arrachage des souches. Ce changement d'occupation du sol s'accompagne toutefois d'une dégradation progressive de la qualité agronomique des sols.

En effet, les pratiques culturales mises en œuvre, relevant d'une viticulture conventionnelle à tendance intensive, ne permettent pas le maintien durable des propriétés physiques et chimiques des sols. Les itinéraires techniques couramment observés comprennent :

- une lutte chimique systématique contre les adventices via l'utilisation de produits phytosanitaires,
- des traitements phytosanitaires répétés contre les ravageurs et agents pathogènes fongiques,
- un travail mécanique du sol mécanique, accentuant la minéralisation de la matière organique et la perte de structure donnée lieu par le complexe argilo-humique.

Ces pratiques induisent une altération de la fertilité naturelle des sols, tant en termes de teneur en nutriments qu'en capacité de rétention en eau. Dans ce contexte, seules quelques espèces rudérales, très tolérantes, persistent, à l'instar du *Diplotaxis*



Figure 8 : Cartographie des habitats

La flore

Les inventaires naturalistes ont permis de recenser **171 espèces végétales** au sein de l'aire d'étude.

Le cortège floristique est majoritairement composé d'espèces communes des milieux méditerranéens. La flore observée est principalement constituée d'espèces adventices des cultures et de friches, traduisant l'évolution récente des pratiques agricoles. Les secteurs de pelouses sèches et de garrigues, bien que de superficie limitée, accueillent également un cortège caractéristique des milieux méditerranéens.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée lors des inventaires.

Une espèce déterminante de ZNIEFF, l'**Astragale en étoile (*Astragalus stella*)**, a été observée dans les pelouses sèches de la partie orientale de l'aire d'étude.

Deux autres espèces patrimoniales ont également été recensées :

- l'**Aristolochie peu nervée (*Aristolochia paucinervis*)**, présente au sein des formations riveraines (chênaies et frênaies) ;

- **le Pavot cornu (*Glaucium corniculatum*)**, observé dans les friches, les cultures et localement dans les pelouses sèches.

Dans l'ensemble, la flore de l'aire d'étude est représentative des mosaïques agricoles et des milieux ouverts méditerranéens présents localement.



Figure 9 : Cartographie de la flore

La faune

Les invertébrés

Les prospections naturalistes ont permis de recenser **64 espèces d'invertébrés**, comprenant **3 espèces d'arachnides**, **2 espèces de crustacés**, **5 espèces de gastéropodes** et **54 espèces d'insectes**.

Le cortège observé est principalement composé d'espèces communes des milieux agricoles méditerranéens. La diversité spécifique reste relativement faible, en lien avec la nature et l'état des habitats présents sur l'aire d'étude. Plusieurs espèces caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens ont toutefois été observées, notamment la Decticelle des sables (*Platycleis sabulosa*).

Les inventaires ont également mis en évidence la présence du **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée. Deux individus ont été observés en soirée sur un vieux chêne appartenant à un alignement arboré. La présence de cavités d'émergence caractéristiques confirme la reproduction de l'espèce au sein de cet alignement d'arbres.



Figure 10 : Cartographie des invertébrés

Les amphibiens et reptiles

Amphibiens

Les inventaires naturalistes ont permis de recenser une seule espèce d'amphibien, le **Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*).

Deux individus en phase terrestre ont été observés de nuit en mai 2025, au niveau des chemins d'accès, à la suite d'un épisode pluvieux. L'aire d'étude ne présente pas de zones humides temporaires suffisamment durables pour permettre la reproduction de l'espèce. Elle est ainsi utilisée uniquement comme habitat terrestre et lors des déplacements des individus. Les secteurs périphériques, notamment le puech situé à l'est, peuvent constituer des habitats favorables à l'hivernage grâce à la présence d'un substrat sableux.

Reptiles

Les prospections ont permis d'identifier **quatre espèces de reptiles** :

- **Couleuvre de Montpellier** (*Malpolon monspessulanus*) : trois individus ont été observés au niveau des écotones entre broussailles et friches. Les observations répétées d'un individu suggèrent la présence d'un gîte à proximité.
- **Psammodrome algire** (*Psammodromus algirus*) : observé en plusieurs secteurs, principalement au niveau des écotones entre milieux arbustifs et milieux herbacés.

- **Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*)** : plusieurs individus ont été observés au niveau d'anciens bunkers situés à l'est de l'aire d'étude, qui constituent vraisemblablement des sites de gîte.
- **Lézard ocellé (*Timon lepidus*)** : un individu a été observé sur le puech situé à l'est de l'aire d'étude, secteur offrant des conditions favorables grâce à la présence de nombreux terriers de lapin pouvant servir de refuges.

Dans l'ensemble, les reptiles utilisent principalement les lisières, les écotones entre milieux ouverts et arbustifs, ainsi que les secteurs présentant des refuges (broussailles, terriers, ouvrages anciens). L'aire d'étude constitue essentiellement un habitat de déplacement, d'alimentation et de refuge pour ces espèces.



Figure 11 : Cartographie des amphibiens et reptiles

Les oiseaux

Les prospections naturalistes ont permis de recenser **46 espèces d'oiseaux**, comprenant des espèces nicheuses, migratrices et hivernantes.

L'avifaune observée est majoritairement composée d'espèces communes des milieux agricoles méditerranéens, telles que le Bruant proyer. La plaine du Roussillon accueille

également des espèces présentant localement des effectifs importants, comme la Pie-grièche à tête rousse et le Coucou geai.

Plusieurs espèces patrimoniales ont été contactées au sein ou à proximité de l'aire d'étude :

- **Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*)** : un individu a été entendu en périphérie de l'aire d'étude en 2023, au niveau d'une vigne. L'espèce n'a pas été recontactée lors des prospections de 2025, l'évolution de la végétation ayant rendu le secteur moins favorable.
- **Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)** : contacté en 2023 et 2025 dans des secteurs de friches et de milieux ouverts en périphérie et au sein de l'aire d'étude, où sa reproduction est probable.
- **Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)** : observé en survol de l'aire d'étude lors de déplacements et de phases de chasse, sans indice de nidification sur le site.
- **Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)** : observé en plusieurs points au sein de friches herbacées denses.
- **Coucou geai (*Clamator glandarius*)** : observé à deux reprises en 2025. L'espèce utilise les secteurs arborés situés en périphérie de l'aire d'étude.
- **Cochevis huppé (*Galerida cristata*)** : mâles chanteurs contactés dans des parcelles viticoles, où la nidification est probable.
- **Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)** : observée en 2023 et 2025 au niveau d'alignements d'arbres, d'arbres isolés et de vergers abandonnés. Les friches de l'aire d'étude sont utilisées comme zones d'alimentation.
- **Alouette lulu (*Lullula arborea*)** : observée dans les vignes et les friches, avec une reproduction probable.
- **Petit-duc scops (*Otus scops*)** : contacté en 2023 et 2025 dans la ripisylve de l'Agulla de les Bagueres, où la nidification est probable.
- **Fauvette orphée (*Curruca hortensis*)** : un mâle chanteur observé en 2023 dans une haie située en marge de l'aire d'étude, où la reproduction est possible.

Dans l'ensemble, les observations mettent en évidence une utilisation de l'aire d'étude par un cortège d'espèces caractéristiques des mosaïques agricoles méditerranéennes, les principaux habitats utilisés étant les vignes, les friches, les haies, les vergers abandonnés et les secteurs arborés périphériques.

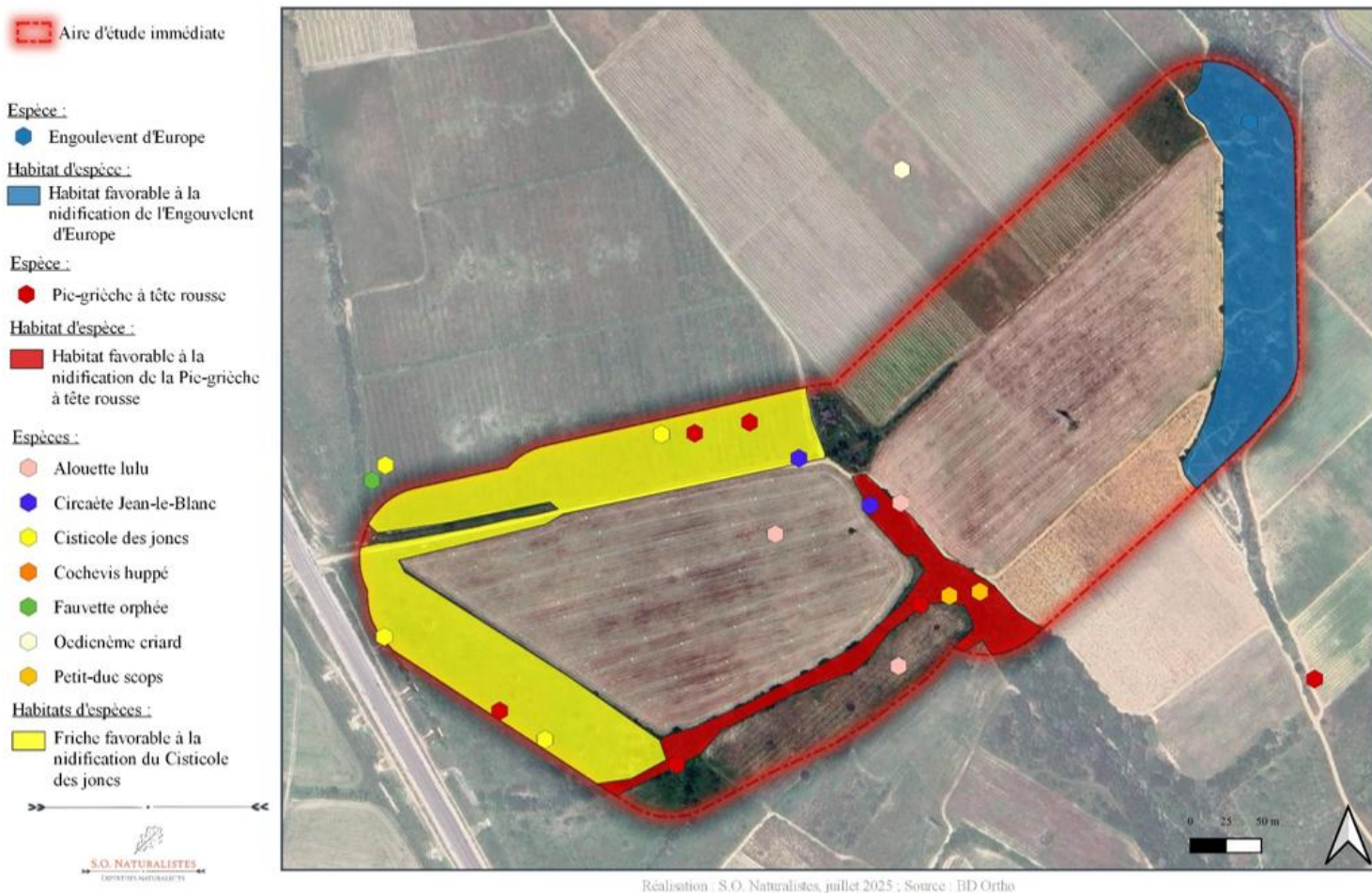


Figure 12 : Cartographie de l'avifaune

Les mammifères

Une analyse acoustique a permis de mettre en évidence une activité de chasse et de transit pour 10 espèces de chauves-souris. La onzième espèce recensée correspond au Grand Rhinolophe observé en gîte diurne.

C'est le groupe des pipistrelles qui est dominant, représentant environ 98,8 % des séquences acoustiques enregistrées, avec trois espèces habituellement rencontrées en contexte méditerranéen : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée.

Niveau d'activité

Les niveaux d'activité évalués sont globalement faibles à moyens pour la plupart des espèces. Seules les pipistrelles présentent un niveau d'activité fort, notamment en fin de printemps et en été.

Certaines espèces n'ont été contactées que ponctuellement, avec un seul enregistrement, comme le Molosse de Cestoni ou encore le Petit rhinolophe. Ces espèces utilisent l'AEI seulement en phase de transit.

Gîtes

Au sein de l'AEI, en sa partie nord-est, plusieurs bunkers sont utilisés par le Grand rhinolophe. Un individu a été observé en gîte en octobre 2023 et en mai 2025 (cf. figure ci-après).



Figure 13. Grand rhinolophe en gîte et bunker accueillant l'espèce en octobre 2023.

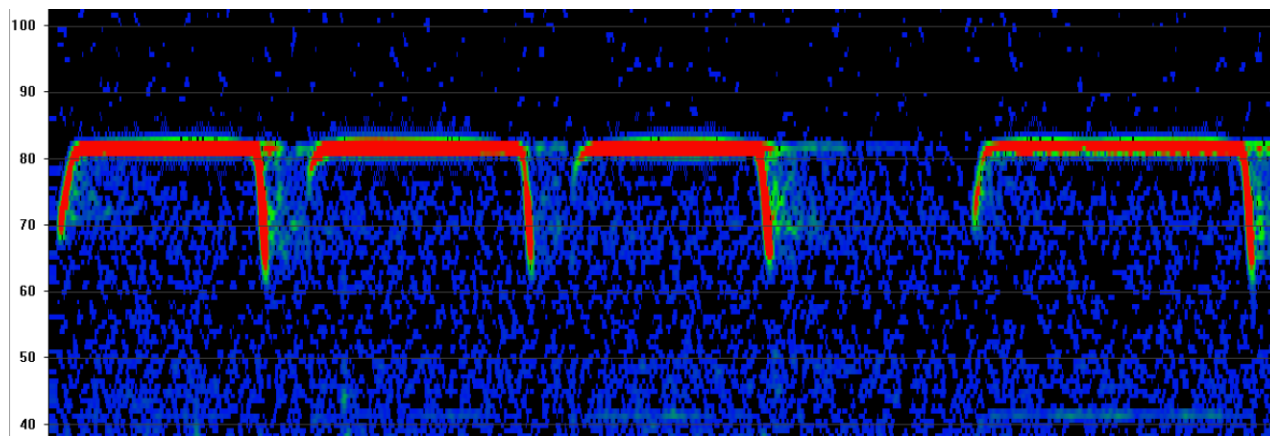


Figure 14. Sonogramme montrant des sons émis par le Grand Rhinolophe en sortie de gîte en mai 2025.

Terrains de chasse

L'AEI est peu attractive du point de vue trophique, sauf pour les espèces dites généralistes, comme les pipistrelles. Ces espèces consomment une grande variété d'insectes, et tout particulièrement les diptères Tipulidae qui sont souvent les seuls insectes profitables aux chauves-souris, à se maintenir au sein des agrosystèmes traités aux pesticides et simplifiés du point de vue paysager.

Cette ressource trophique limitée, notamment en lépidoptères, explique les niveaux d'activité faibles pour des espèces plus exigeantes (dites spécialistes) comme le Minioptère de Schreibers ou encore le Molosse de Cestoni.

Les terrains de chasse les plus favorables sont représentés localement par les haies et les alignements d'arbres. Les friches et les secteurs cultivés ne représentent aucun enjeu de ce point de vue.

Corridors de transit

Comme pour les terrains de chasse, ce sont les haies et les lisières arborées qui représentent les supports les plus favorables au transit des chauves-souris.

Ces haies sont en fait des ripisylves des cours d'eau intermittents locaux, qui sont des affluents de la Canterrane, cette dernière se situant plus au sud de l'AEI.

Au sein d'un paysage agricole simplifié, ces corridors de transit revêtent un enjeu fort, d'autant plus qu'ils sont utilisés par des espèces qui en sont étroitement dépendantes, comme le Minioptère de Schreibers.

Espèces à enjeu

Du point de vue des espèces à enjeu, la plupart des espèces recensées présentent un enjeu régional modéré, à l'exception du Minioptère de Schreibers qui présente un enjeu très fort, du Molosse de Cestoni qui représente un enjeu fort et de la Pipistrelle de Kuhl qui présente un enjeu faible.

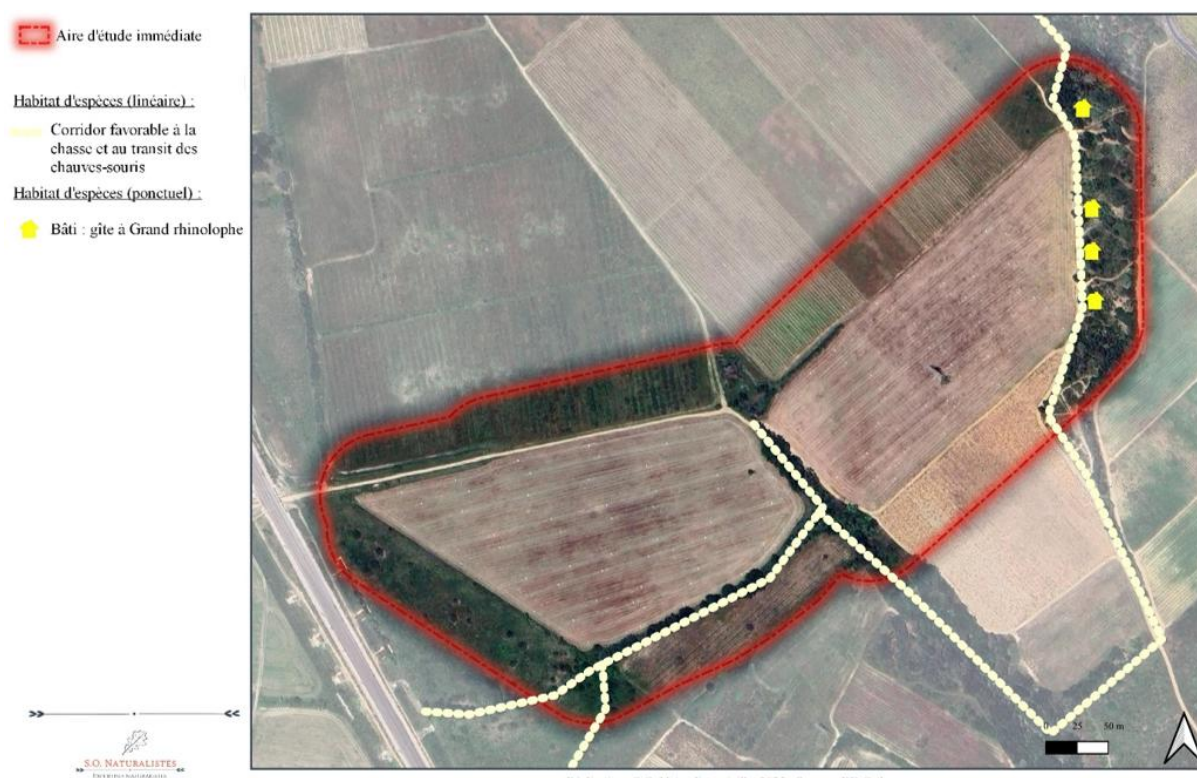


Figure 15 : Cartographie de l'habitat des chiroptères

Les zones humides

Expertise du critère de végétation

La zone d'étude accueille un habitat de cotation H. selon la table B de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement : la **frênaie oxyphylle riveraine** (code Eunis : G1.33 / code Corine Biotopes : 44.63).

Cet habitat représente une zone humide qui s'étend sur une superficie totale de 5 480 m².

Au total, seulement **5 espèces végétales dites hygrophiles**, listées à la table A de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008, ont été observées.

Tableau 1 : Espèces végétales hygrophiles recensées dans l'AEI

Nom complet	Cd-Ref	Nom vernaculaire
<i>Arundo donax</i> L., 1753	84173	Canne de Provence, Grand roseau, Roseau de Provence
<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	88482	Laîche divisée, Laîche d'Oeder
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804 [nom. cons.]	98910	Frêne à feuilles étroites
<i>Populus alba</i> L., 1753	115110	Peuplier blanc
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	121673	Faux scirpe jonc, Scirpe jonc

Ces espèces sont présentes un recouvrement significatif au niveau de l'habitat de frênaie décrit précédemment.

La Canne de Provence quant à elle est également recouvrante au niveau de l'habitat de canneraie en contexte xérophile de bord de friche. Il s'agit d'une espèce faiblement représentative du caractère hygrophile d'une communauté végétale. Elle se développe par exemple sur des talus xérophiles servant par ailleurs de brise-vent. Seules les formations riveraines des cours d'eau, où l'espèce peut supplanter durablement les arbres des ripisylves méditerranéennes (frênes et peupliers), peuvent être considérées comme des zones humides. C'est d'ailleurs, le sens de l'arrêté du 24 juin 2008 qui considère que seul l'habitat 53.62 dénommé « peuplements de Cannes de Provence » est de cotation H., donc indicateur d'une zone humide. Le descriptif de cet habitat correspond à « des formations très hautes d'*Arundo donax* introduite depuis longtemps, **le long des cours d'eau** ».

Ainsi, les cannaies de Provence de l'AEI, ne se développant pas en contexte riverain d'un cours d'eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

L'AEI accueille des zones humides selon le critère de la végétation, ces dernières correspondant à une frênaie riveraine d'un cours d'eau à régime intermittent. Cette zone humide s'étend sur une superficie totale de 5 480 m².

Expertise du critère de sol

Selon le Référentiel Pédologique Régional, l'AEI est concernée par deux Unités Cartographiques des Sols (UCS) :

- **L'UCS n°53001** dénommée « *buttes et replats sur marnes sableuses plaisanciennes des plaines du Roussillon (Pyénées-Orientales) et du Gard. Vignes. Arboriculture* ».

Cette UCS est composée de 2 Unités Typologiques des Sols (UTS), avec 80 % de **brunisols** et 20 % de **calcisols**.

Les brunisols y sont décrits comme des « *sols moyennement épais à épais, sabloargileux à argilosableux, formés sur marnes sableuses du Plaisancien dans les buttes et replats de la plaine du Roussillon* ».

- **L'UCS n°10604** dénommée « *dépressions alluvio-colluviales recreusées dans les marnes plaisanciennes, à engorgement marqué, situées en plaine de Roussillon. Marécages à phragmites, prairies, roselières* ».

Cette UCS est composée de 2 UTS, avec 90 % de **réductisols** et 10 % de **fluviosols**.

Les réductisols sont décrits comme des « *sols profonds à très profonds, argileux, non calcaire, gley salé, développés sur des formations colluviales tapissant le fond des cuvettes endoréiques où le mauvais drainage et l'accumulation saline en font un sol de faible potentialité* ».

Les cinq sondages effectués montrent un solum assez homogène à la fois en texture (argileuse) et en couleur (matrice : 7,5 YR v4c3). Les sols sont profonds, avec un refus constaté parfois à 70 cm, du fait de la présence d'argiles sèches en profondeur. La texture argileuse s'évalue facilement sans sondage à la présence de fentes de dessiccation en période sèche.

Les sondages S02, S04 et S05 montrent un horizon superficiel plus limoneux, de quelques centimètres, laissant supposer un apport fluvial ou colluvial plus récent. Il est également possible que cet horizon soit la conséquence de l'ancien travail du sol effectué dans le cadre de la culture de la vigne.

Aucune évolution pédogénétique n'a été mise en évidence, avec par exemple absence d'un processus d'argilluviation ou de brunification.

Nous sommes en présence d'un horizon en apparence structural S non carbonaté (absence de réaction à l'acide chlorhydrique). La présence d'un horizon A est possible mais ce dernier est ténu, difficile à dissocier de l'horizon S.

Aucune trace d'hydromorphie n'a été mise en évidence dans le cadre des sondages.

Au regard du contexte (cuvette topographique), de la bibliographie (dépression alluvio-colluviale) et de l'homogénéité texturale, caractéristique des fluviosols, les sols d'une grande partie de l'AEI sont rattachés à la catégorie des **fluviosols** selon le référentiel pédologique national.

Le sondage S02, l'un des plus caractéristiques de l'AEI fait l'objet d'une représentation ci-contre.

Les fluviolsols ne sont pas listés à l'annexe 1 de l'arrête du 24 juin 2008. Ils ne sont donc pas considérés comme hydromorphes.
L'AEI n'accueille donc pas de zones humides selon le critère du sol.

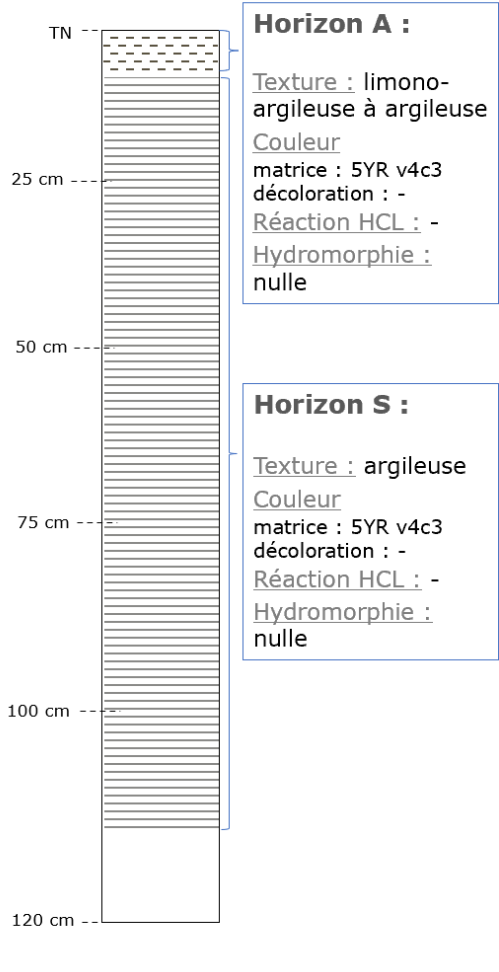
SONDAGE : S02

DATE : 23.01.2025

PHOTO



SCHÉMATISATION / HORIZONATION



Type de sol (Référentiel pédologique 2008) : **FLUVIOSOL non calcaire.**

Classe d'hydromorphie (GEPPA modifié) : -
☐ sol hydromorphe ☒ **sol non hydromorphe**

Figure 16 : Représentation du sondage S02 : fluviolsol.)

Les résultats de ces sondages sont portés au tableau ci-dessous.

N°	Photo	Habitat	Cotation ZH	Description du sondage	Dénomination	ZH
S01		Friche	p.	Profondeur sondée : 110 cm. Solum argileux, homogène en texture et en couleur. Absence de traces d'hydromorphie.	Fluviolsol	Sol non hydromorphe

N°	Photo	Habitat	Cotation ZH	Description du sondage	Dénomination	ZH
S02		Friche	p.	Profondeur sondée : 100 cm. Solum argileux, homogène en texture et en couleur. Absence de traces d'hydromorphie.	Fluviosol	Sol non hydromorphe
S03		Friche	p.	Profondeur sondée : 75 cm (refus : argiles sèches). Solum argileux, homogène en texture et en couleur. Absence de traces d'hydromorphie.	Fluviosol	Sol non hydromorphe
S04		Friche	p.	Profondeur sondée : 60 cm (refus : argiles sèches). Solum argileux, homogène en texture et en couleur. Absence de traces d'hydromorphie.	Fluviosol	Sol non hydromorphe
S05		Friche	p.	Profondeur sondée : 70 cm (refus : argiles sèches). Solum argileux, homogène en texture et en couleur. Absence de traces d'hydromorphie.	Fluviosol	Sol non hydromorphe

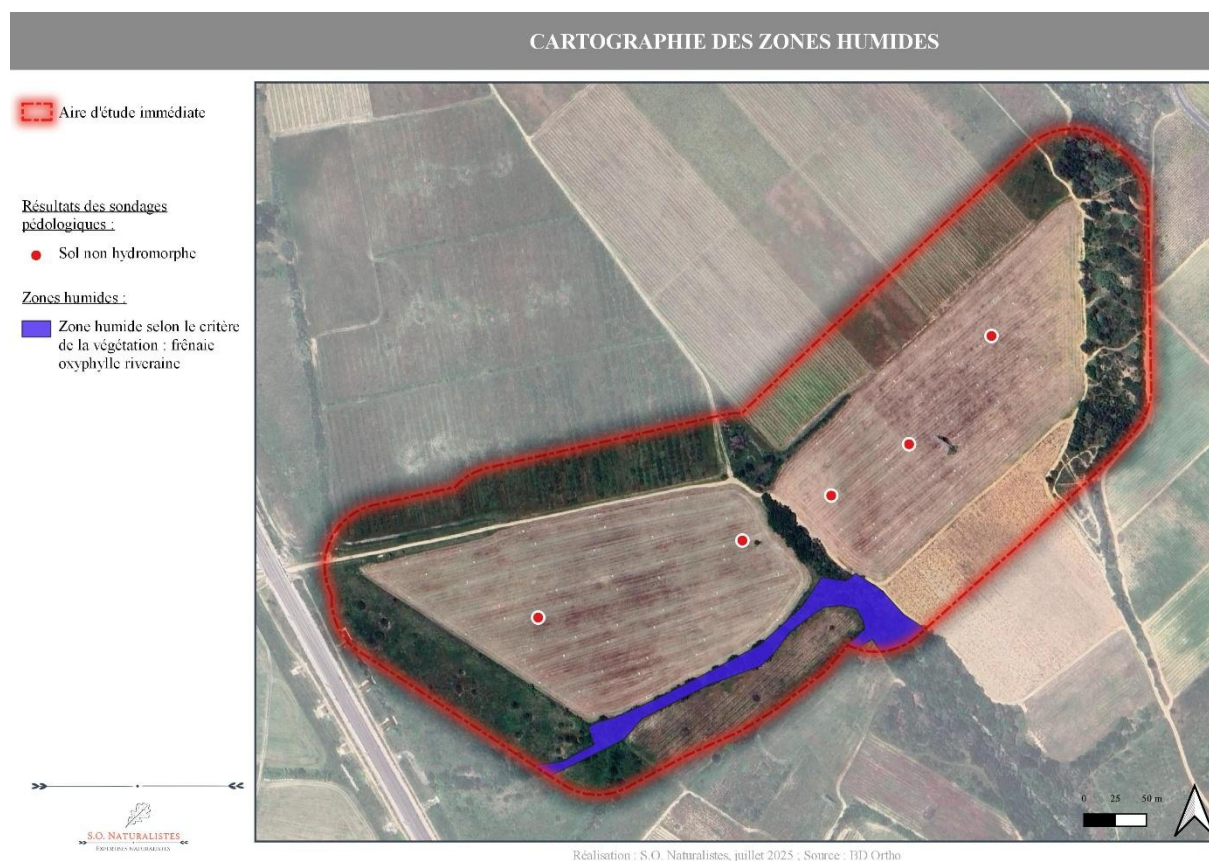
Délimitation des zones humides

L'expertise des critères végétation et pédologique a permis de mettre en évidence :

- La présence d'une zone humide définie selon le critère de la végétation, correspondant à une végétation de frênaie oxyphylle riveraine d'un cours d'eau intermittent ;
- L'absence de zones humides définie selon le critère de sol.

L'AEI accueille donc une zone humide, cette dernière s'étendant sur une superficie de 5 480 m². Elle est représentée au niveau de la figure ci-après.

Cette délimitation est assez cohérente avec la bibliographie, notamment les zones humides potentielles définies au niveau régional. Elle est cohérente également avec le contexte ; l'AEI étant située au sein d'une cuvette topographique, avec un sol d'apport fluvial et colluvial, qui a fait l'objet d'un drainage pour une mise en culture. Il est possible qu'il y ait des traces d'hydromorphie, mais ces traces doivent être fossiles, d'autant plus dans un contexte de changement climatique, avec des pluies moins importantes.



Mesures en faveur de la biodiversité

- Choix de conception

Le choix de l'implantation a été guidé par une démarche d'évitement des habitats présentant les principales sensibilités écologiques, notamment la frênaie oxyphylle riveraine, la chênaie pubescente riveraine, la matorral de chêne vert, la matorral de chêne vert x tomillar, la pelouse à brachypode rameux, la culture pérenne et la friche post-culturelle ancienne.

Cet évitement permet de préserver les habitats et secteurs de fonctionnalité écologique favorables du Grand capricorne, du Lézard ocellé, de la Couleuvre de Montpellier, du Psammodrome algire, du Crapaud calamite, de la Tarente de Mauritanie, de la Pie-grièche à tête rousse, ainsi que les principales espèces d'avifaune et de chiroptères recensées sur le site. Les zones humides identifiées sont également intégralement évitées par le projet.

- **Balisage préventif**

Une délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles sera réalisée avec un écologue avant le démarrage des travaux.

Ce balisage visible et facilement identifiable permettra de bien identifier les zones à préserver, notamment le boisement et la butte à l'est comprenant notamment l'anciens bunkers.

- **Respect du calendrier écologique en phase travaux**

Il s'agira de ne pas réaliser les travaux « lourds » aux périodes charnières pour la biodiversité. Les travaux préparatoires (défrichement, terrassement, fondations) auront lieux de Septembre à Février.

- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Les terrains remaniés sont en général propices à l'installation et au développement d'espèces exotiques envahissantes.

Il s'agit donc ici surtout de prendre quelques précautions de base. Ainsi, la première phase des travaux va comporter des terrassements pouvant engendrer des surplus de terre ou de cailloux. Ceux-ci seront si possible laissés sur place. De même, l'apport de terre devra être limité sur le site ou bien il faudra s'assurer que la terre ne provient pas d'une zone « contaminée » par des graines et des fragments de plantes exotiques.

Les engins de chantier devront être propres avant de rentrer sur le site pour ne pas introduire d'espèces supplémentaires. De même, ils seront nettoyés avant de sortir du site pour ne pas contaminer d'autres sites.

- **Gestion et recyclage des déchets**

Une gestion appropriée des déchets sera mise en place lors de la phase chantier :

- Élimination des déchets suivant des normes spécifiques ;
- Recyclage des déchets.

- **Suivi écologique du site en phase exploitation**

Pendant les premières années d'exploitation du site, il pourra être envisagé le passage d'un écologue sur site afin de recenser les espèces présentes sur le site.

Ces passages, au maximum trois passages répartis sur cinq ans, permettront de fournir un retour d'expérience sur l'utilisation du site par la biodiversité.

Implantation retenue



Figure 17 : Plan de masse de l'installation

Conclusion

Le diagnostic écologique, fondé sur plusieurs observations de terrain, indique que le projet ne présente pas de sensibilité environnementale majeure au sein de la zone d'implantation retenue. Compte tenu du caractère essentiellement agricole de l'emprise de la centrale, les habitats présentent globalement un faible intérêt écologique. Les secteurs susceptibles de constituer des habitats d'intérêt sont intégralement évités par le projet, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation. Cette mesure concerne notamment les anciens bunkers situés à l'est du site et la zone humide, qui sont maintenus hors emprise et ne feront l'objet d'aucune intervention.

Le projet s'inscrit dans une logique de continuité de l'activité agricole, celle-ci sera pleinement maintenue sur les parcelles concernées. Les ombrières photovoltaïques constituent un service complémentaire à la production agricole en contribuant à la protection des cultures face aux aléas climatiques croissants liés au changement climatique, notamment les épisodes de fortes chaleurs, de sécheresse ou de grêle.

Au regard des conclusions du présent diagnostic environnemental, il apparaît que le projet est compatible avec les sensibilités écologiques identifiées sur le site. Ces éléments conduisent à solliciter auprès de vos services un examen au cas par cas préalablement à la réalisation

éventuelle d'une autorisation environnementale. Par ailleurs, un ensemble d'engagements sont pris par Solveo Energies pour limiter au maximum les risques d'impact du projet sur la biodiversité.

Ces engagements volontaires s'inscrivent dans la démarche environnementale portée par Solveo Energies et dans ses pratiques habituelles de conception et de développement de projets d'énergies renouvelables, dans un objectif de conciliation entre production d'énergie, activité agricole et préservation de l'environnement.

Figure

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude.....	5
Figure 2 : Localisation cadastrale de la zone d'étude.....	6
Figure 3 : Contexte lié au relief aux alentours de la ZIP	7
Figure 4 : Cartographie des prises de vue	8
Figure 5 : Perception des reliefs (prise de vue n°1 à gauche et n°2 à droite)	8
Figure 6 : Parcelles du site d'étude entourées de haies (prise de vue n°4 à gauche et n°5 à droite)	9
Figure 7 : Construction en briques semi-enterrées dans le talus (prise de vue n°5)	9
Figure 8 : Cartographie des habitats	11
Figure 9 : Cartographie de la flore	12
Figure 10 : Cartographie des invertébrés	13
Figure 11 : Cartographie des amphibiens et reptiles.....	14
Figure 12 : Cartographie de l'avifaune	16
Figure 13. Grand rhinolophe en gîte et bunker accueillant l'espèce en octobre 2023.	17
Figure 14. Sonogramme montrant des sons émis par le Grand Rhinolophe en sortie de gîte en mai 2025.	17
Figure 15 : Cartographie de l'habitat des chiroptères	18
Figure 16 : Représentation du sondage SO2 : fluviosol.).....	21
Figure 17 : Plan de masse de l'installation	25

Tableau

Tableau 1 : Espèces végétales hygrophiles recensées dans l'AEI	19
--	----